

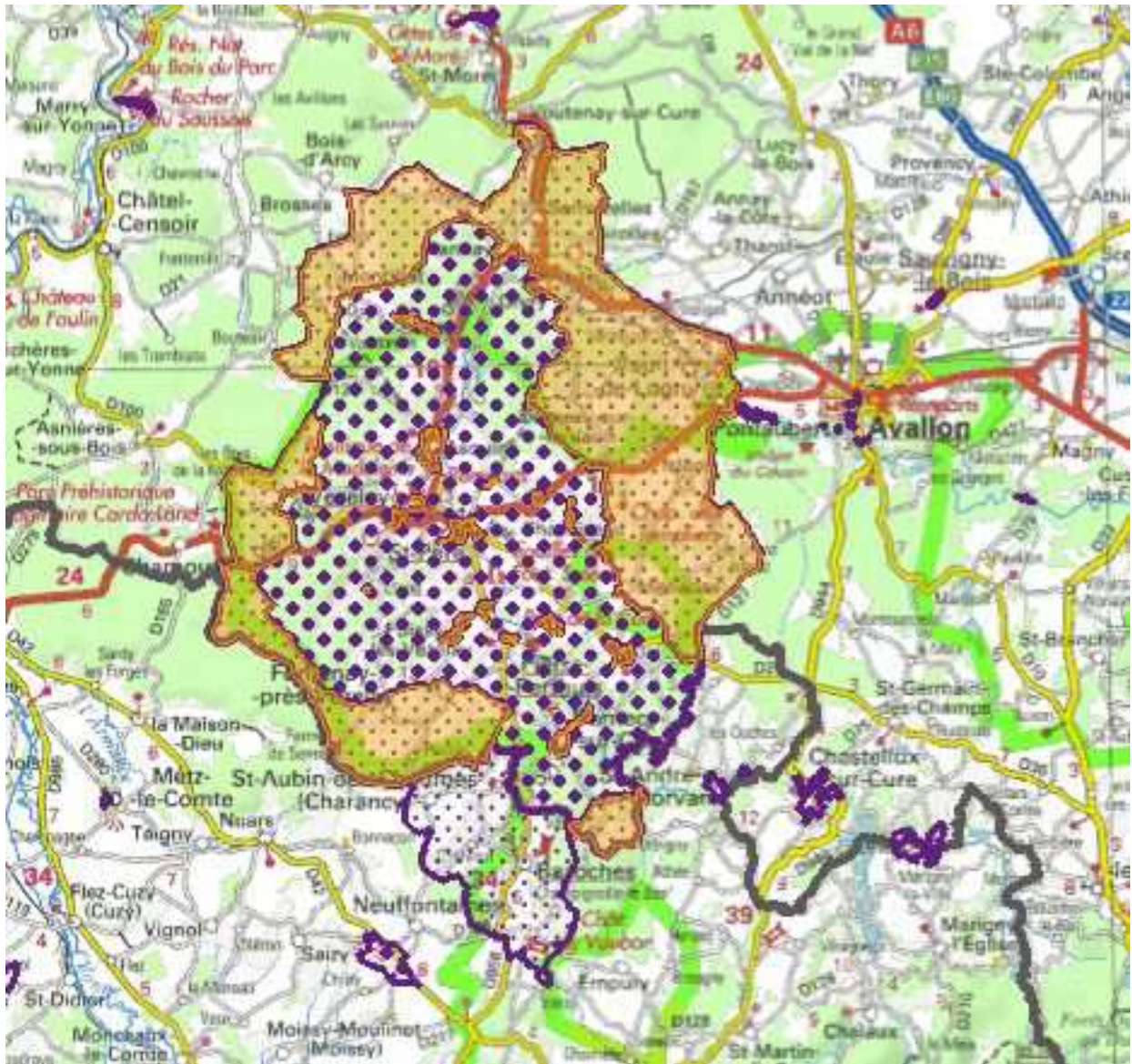
**YONNE / SITE INSCRIT n°19**

**SITE DU VEZELIEN (PARTIES INSCRITES)**

**Communes :** Asquins, Blannay, Domecy-sur-Cure, Domecy-sur-le-Vault, Foissy-les-Vézelay, Fontenay-près-Vézelay, Island, Ménades, , Givry, Island, Ménades, Montillot, Pierre-Perthuis, Pontaubert, Saint-Père, Sermizelles, Tharoiseau, Vault-de-Lugny, Vézelay, Voutenay-sur-Cure

**Localisation géographique :** Alentours de Vézelay

**Date de l'inscription :** 22 août 1989



## FICHE D'IDENTITE DU SITE

### Intitulé de l'arrêté d'inscription :

L'ensemble formé sur les communes ... par le site du Vézélien et délimité comme suit....

### Modalités de l'inscription :

Arrêté du Ministre de l'Équipement, du Logement, des Transports et de la Mer, vu l'avis de la commission départementale des sites

### Statut de propriété au moment de l'inscription :

Propriété privée et publique

### Superficie :

8 178 ha

### Qualification du site :

Site naturel et rural

Caractéristiques intrinsèques : panoramas, points de vue et perspectives, espaces naturels et agricoles, villages et hameaux.

### Intérêt patrimonial au titre de la loi du 2 mai 1930:

Site d'intérêt paysager et historique national

### Autres protections (site classé, MH, abords MH, ZPPAUP, secteur sauvegardé):

#### • Protections antérieures

- Classement au titre des monuments historiques de l'église Notre Dame de **Saint-Père-sous-Vézelay** et de l'église de la Madeleine et du bâtiment des Moines de **Vézelay** sur la liste de 1840
- Classement de l'église Notre Dame à **Pontaubert** sur la liste de 1862
- Classement au titre des monuments historiques des remparts (ruines) et de la Porte Neuve de **Vézelay** le 13 juillet 1875
- 9 mai 1921 Classement au titre des monuments historiques du vieux pont sur la Cure à **Pierre-Perthuis** le 9 mai 1921
- Classement au titre des monuments historiques des dépendances de l'ancien château abbatial de **Vézelay** le 15 août 1924
- Inscription au titre des monuments historiques des vestiges de l'église Saint-Pierre de Saint-Père sous Vézelay et de l'église d'**Asquins** le 1<sup>er</sup> mars 1926
- Inscription au titre des monuments historiques de la croix située aux croisements des chemins 108 et 71 à **Vézelay** le 12 octobre 1929
- *Classement au titre des sites de la colline de Vézelay le 11 juin 1934 (abrogé par le classement de 1993)*
- Classement au titre des monuments historiques des ruines gallo-romaines des Fontaines Salées à **Saint Père-sous-Vézelay** et **Foissy-les-Vézelay** le 25 janvier 1936
- Inscription au titre des monuments historiques des façades et toitures de la maison du 15<sup>ème</sup> siècle rue de l'Hôpital à **Vézelay** le 18 septembre 1937
- *Inscription au titre des sites de l'ensemble formé sur les communes de Vézelay, Saint-Pierre et Asquins par la colline de Vézelay et ses abords le 27 mai 1943 (abrogée par l'inscription de 1989)*
- *Inscription au titre des sites de l'ensemble formé sur la commune de Vézelay par la partie du bourg située entre les remparts, le chemin de ronde et le chemin du Clos le 3 novembre 1943 (abrogée par l'inscription de 1989)*
- Inscription au titre des monuments historiques du Calvaire à **Pontaubert** le 28 juillet 1945
- Classement au titre des monuments historiques de la chapelle de la Cordelle à **Vézelay** le 24 novembre 1953
- Inscription au titre des monuments historiques du musée des Fouilles des Fontaines Salées à **Saint-Père-sous-Vézelay** le 15 septembre 1958
- Classement au titre des monuments historiques de la chapelle du Saulce à **Island** le 13 avril 1960
- Inscription au titre des monuments historiques de l'ancienne église Saint Etienne à **Vézelay** le 24 juin 1960

- Inscription au titre des monuments historiques des restes de la poterne de l'ancien château à **Pierre-Perthuis** le 3 février 1971
- Classement au titre des monuments historiques de l'ancien donjon du château de Vault-de-Lugny le 29 mars 1971
- Inscription de la façade et des toitures de la maison Louis XIII à **Vault-de-Lugny** le 23 septembre 1971
- Classement au titre des monuments historiques de la Croix de chemin à **Pontaubert** le 29 décembre 1976
- Inscription au titre des monuments historiques de la façade est sur cour et du sous-sol du Manoir Desfourneaux à **Vézelay** le 30 décembre 1976
- **inscription de la Colline et de la Basilique de Vézelay sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO le 26 octobre 1979**
- Inscription partielle au titre des monuments historiques du château de **Domecy-sur-Cure** le 3 mars 1986
- Inscription au titre des monuments historiques de l'église Saint-Germain à **Fontaine-près-Vézelay** le 14 septembre 1988

#### • **Protections ultérieures**

- Inscription au titre des monuments historiques des façades et toitures de la maison natale de Théodore de Bèze à **Vézelay** le 8 juillet 1992
- Délimitation et création du **secteur sauvegardé de Vézelay** le 23 décembre 1993
- *Classement **du site du Vézélien** le 9 avril 1998 **modifiant l'inscription de 1989***
- Classement au titre des monuments historiques des éléments de remparts à **Vézelay** le 20 juillet 1998
- Inscription au titre des monuments historiques de la croix de cimetière de **Domecy-le-Vault** le 8 juillet 2009

#### **Politiques contractuelles**

La plus grande partie du site inscrit est située dans le Parc naturel régional du Morvan

#### **Inventaire général du patrimoine culturel (base Mérimée)**

- Nombreuses fiches( maisons, fermes, moulins, lavoirs, fontaines) : Asquins, Domecy-sur-Cure, Foissy-les-Vézelay, Fontenay-près-Vézelay, Island, Ménades, Pierre-Perthuis, Pontaubert, Saint-Père-sous-Vézelay, Tharoiseau, Vézelay
- Pré-inventaire des jardins remarquables : parc du château des Roches à Blannay, parc du château de Domecy-sur-Cure, parc du château de Givry, parc du château de Pontaubert, parc du château de Tharoiseau, parc du château de Vault-de-Lugny, jardins des coteaux de Vézelay,

#### **Inventaires, protection et gestion au titre des milieux naturels**

- Znieff de type 2 : Vallée de la Cure du Réservoir du Crescent à Vermenton (10 000ha)
- Arrêtés de protection de biotope : sites à écrevisses du ruisseau Vernier (Domecy-le-Vaux) et du ruisseau de Fontenay (Fontenay-sous-Vézelay)
- Inventaire zones humides : vallées de la Cure et du Cousin



## CARACTERISTIQUES DU SITE

L'inscription au titre des sites le 22 août 1989 du grand site du Vézélien, un territoire rural de plus de 18 000 hectares concernant dix-huit communes, est venue confirmer réglementairement l'importance des liens historiques et paysagers que ce territoire entretient depuis des siècles avec la colline et la basilique de Vézelay et la nécessité de préserver son intégrité et sa qualité paysagères.



Le cœur du site du Vézélien, c'est-à-dire les plaines et collines calcaires de la vallée de la Cure, de Blannay à Domecy-sur-Cure qui constituent l'écrin paysager du village de Vézelay où un secteur sauvegardé avait été créé en 1993 et de la colline, classée au titre des sites en 1934, a vu sa protection renforcée par un classement au titre des sites le 9 avril 1998.

Ont été exclus du site classé et maintenus dans le site inscrit l'ensemble des villages et des hameaux situés à l'intérieur du site classé..Il s'agit, du nord au sud, de Blannay, Le Vaudonjon, Asquins, Nanchèvre, Saint-Père-sous-Vézelay, Fontette, Tharoiseau, l'Etang, Séglant, Foissy-lès-Vézelay, Précý-le-Moult, Pierre-Perthuis, Usy, Cure et Domecy-sur-Cure.



Ces villages, implantés en fond de vallée, au bord de la Cure ou sur les pentes des coteaux exposés au sud-est ont une très forte visibilité du fait du caractère très ouvert des paysages.

Leurs architectures rurales de pierre calcaire sont très patrimoniales et de nombreuses constructions anciennes (maisons, fermes, moulins, lavoirs, fontaines) ont été identifiées dans le cadre de l'inventaire général du patrimoine culturel. La plus grande partie de ces villages possèdent un édifice ou des vestiges classés ou inscrits au titre des monuments historiques et sont de ce fait protégés par la servitude des abords. Les parcs des châteaux de Domecy-sur-Cure et de Tharoiseau ont été identifiés comme jardins remarquables par le pré-inventaire.



Ont été également maintenus en site inscrit les secteurs périphériques du Vézélien, qui, tout en lui étant intrinsèquement liés, ne sont pas en co-visibilité directe avec la colline de Vézelay. Il s'agit des entrées Nord et Est du site du Vézélien depuis Voutenay-sur-Cure et Pontaubert, et des leurs abords, du village de Fontenay-sous-Vézelay et de ses abords et d'un linéaire boisé qui s'étend à l'est en surplomb de la vallée de la Cure. Au sud le site inscrit du Vézélien est prolongé par le site inscrit de Bazoches et de Saint Aubain-des-Chaumes, dans la Nièvre.



Au nord-ouest, des paysages agricoles ouverts de vallées, caractéristiques de la Terre Plaine, bornés par des collines et des buttes boisées, s'étendent de part et d'autre des rivières de la Cure et du Cousin.



Dans les fonds plats des vallées, des villages importants comme Sermizelles, Blannay, Givry, Vermeiron, s'étendent le long des routes, en villages-rue.



Les petits villages implantés à flanc de coteau tels que Domecy-le-Vaux et Ménades présentent un caractère beaucoup plus rural.



De nombreuses constructions anciennes (maisons, fermes, moulins, lavoirs, fontaines) ont été identifiées dans le cadre de l'inventaire général du patrimoine culturel. Les villages de Vaux-de-Lugny, Pontaubert, Island et Fontenay-près-Vézelay possèdent un édifice inscrit ou classé au titre des monuments historiques et sont de ce fait protégés par la servitude des abords. Les parcs des châteaux de Blannay, Givry, Pontaubert, Island et Fontenay-près-Vézelay ont été identifiés comme jardins remarquables par le pré-inventaire.

## SON ENVIRONNEMENT

Le site du Vézélien est situé à l'intersection des plateaux calcaires de Basse Bourgogne et de la Terre Plaine granitique du Morvan. Il est, pour sa plus grande partie, situé à l'intérieur du Parc naturel régional du Morvan.

## SON EVOLUTION

### Utilisation et fréquentation du site

Le site du Vézélien est à la fois une destination touristique majeure (en 2009, près de 1 million de visiteurs sont venus à Vézelay), un terroir rural agricole très vivant, un territoire emblématique du Parc naturel régional du Morvan du fait de la qualité de ses paysages et de son patrimoine naturel et culturel et de son réseau dense de sentiers de randonnées et de promenade, et un territoire résidentiel convoité dans les secteurs les plus proches d'Avallon.

### Etat du site

Des extensions pavillonnaires de qualité plutôt médiocre ont été construites dans les gros villages de plaine du fait de leur bonne accessibilité depuis Avallon, ce dont ont été préservés les petits villages de coteaux isolés.



## EVALUATION REGLEMENTAIRE

- **Villages inscrits situés à l'intérieur du site classé**

Au vu des enjeux patrimoniaux majeurs du site classé du Vézélien, il est recommandé de mettre en place sur l'ensemble des villages et des hameaux inscrits situés à l'intérieur du site classé une aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine couplée à un document d'urbanisme, carte communale ou plan local d'urbanisme, en fonction de la complexité des enjeux et des perspectives de développement de chacun de ces villages.

## RECOMMANDATIONS DE GESTION

- **Villages inscrits situés à l'intérieur du site classé**

Les villages anciens situés en co-visibilité directe avec Vézelay sont totalement partie prenante de la qualité patrimoniale des paysages classés du Vézélien et toute intervention sur ces secteurs bâtis doit être menée avec une exigence à la hauteur des enjeux patrimoniaux exceptionnels de ce territoire.

- **Paysages naturels, agricoles et bâtis du site inscrit périphérique du site classé**

Ces paysages constituent les portes d'entrée du site du Vézélien et de ce fait le maintien de leur qualité et leur non banalisation est un enjeu majeur qui passe notamment :

- pour les secteurs agricoles : par le maintien des haies et des arbres isolés dans les paysages ouverts de fond de vallée et par l'intégration paysagère des nouveaux bâtiments agricoles,
- pour les secteurs bâtis : par un traitement qualitatif des extensions urbaines et des nouvelles constructions,
- pour les secteurs boisés : par le respect du cahier de prescriptions et de règles de gestion établi en annexe du Schéma régional de gestion sylvicole en Bourgogne pour les sites classés et inscrits du Vézélien, et approuvé par arrêté du ministre chargé de la forêt en 2006.